



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 084-218400877-20230616-DL_491_CUL_BIS-DE

S²LOW

N° 491/2023

SEANCE DU 12 JUN 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 34

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, , M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO
Mme Carole NORMANI représentée par M. Bernard VATON

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 491/2023

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

SECOND CONCOURS DE MARQUES-PAGE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la Médiathèque organise le second concours de marque-page du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 et qu'il convient d'approuver le règlement ;

Considérant que ce concours est gratuit et ouvert aux enfants à partir de 3 ans à 11 ans, de 12 ans à 17 ans et au plus de 18 ans. Une seule réalisation par personne est autorisée ;

Considérant que le public pourra voter pour son marque-page préféré. Une urne sera installée à la Médiathèque afin de recueillir les votes du public. Un vote par personne. Le jury, composé d'agents de la Médiathèque, procédera au dépouillement et à la remise des prix dans le courant du mois d'octobre ;

Considérant qu'il convient d'établir un règlement afin d'en fixer les conditions d'organisation et de fonctionnement ;

Considérant que ce concours pourra être reconduit chaque année et le règlement ainsi adopté restera applicable.

A l'unanimité (1 abstention : M. Patrick PAGE),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la mise en place dudit concours ainsi que son règlement ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Secrétaire de séance
Céline BEYNEIX

Le Maire
Yann BOMPARD

2023
16